

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL Réunion du 21 septembre 1998

Convocation du 25 août 1998

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, le vingt et un septembre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit à dix-huit heures, à la Maison des Arches de Fousse-magne, sous la présidence de Monsieur Raymond ROSSI.

Membres du bureau présents :

ROSSI Raymond - BOULAY Jean-Pierre - MATHIEU André - CHIRON Maurice - GAIDOT Michel - CAVIN Daniel - KUNTZ Daniel

Présents :

BARRE Edmond - BEGUE Denis - BESANCON Jacques - BEY René - BLOC François - BOITEUX Daniel - BONGIOVANNI Dominique - BONTEMPS Edouard - BOURQUARD Claude - BRUCKERT Claude - BRUNNER Alain - BUHR Bernard - CASASSAS Jean - CAYOT Jean Michel - CHARRETON Henri - CHAUCHET Emmanuel - CHEVILLARD Thierry - CLAIR Michel - CLERC Bernard - COSSEMENT René Marc - COURTOT Robert - COURTOT Emmanuel - CUENIN Paul - DAMOTTE Simon - DAUCOURT Jacques - DE MURCIA Michel - DEMARCHE Jean Pierre - DEMUTH Robert - DEVANTOY Robert - DEVAUX Pierre - DUVERNOY Gilbert - ECOFFEY Hubert - EDUS Guy - FISCHER Denis - FLEURY Robert - GAMET Claudine - GAVIGNET Daniel - GIROL Serge - GRANDJEAN Daniel - GRISEY Gilbert - GUERDAT Alain - HAININ Robert - HARLAY Gérard - HENRY Pierre - HISLEN Jean - HUMBERTCLAUDE Gilbert - HYORDEY Daniel - JOLIAT Emile - KITTLER Daniel - KREMER Georges - KUDER Daniel - LEHUEN Christian - LOCATELLI Jean - MENY Frédéric - MEYER Philippe - MOLLIER Philippe - NAEGELEN René - NICOUD Maurice - NORO André - OSSETTE Noël - PERNIN Pierre - PERROT Pierre - PETITJEAN Gérard - PICARD Edmond - PIFFER Mariot - PIGNON Maurice - PIGNOT Marie Claire - PIQUEREZ André - PONS Michel - RAVIOLI Jacques - REMY Bernard - RIDACKER Christian - RUER André - SALVI Gilbert - SCHIRRER Jean-Paul - SCHROLL Michel - TEKNAYAN Louis - TOZZI Jacques - TRAVERS Gérard - UHL Hervé - VERLYCK Vincent - VIROT Alain - WIMMER Gérard - WOLFER Pierre.

91 membres présents

.Excusés :

CHERASSE Jean Claude - CHINI Chantal - COLLARD Pierre Jérôme - DOMON Xavier - ENGGIST Robert - GIRARD Pierre - GIRARDIN Jean - LOPEZ Isabelle - OLIVIER Yves - OSER Pierre - PASTORI Daniel - PERROUX Claude - PROST DUMONT Jean Paul - ROSSELOT Jean - SCHMITT François - TALON Bernard - ZANELLA Marie Pierre.

Assistaient : SAUVE Michel - DUBAIL Morand.

Monsieur ROSSI ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint. Il remercie les membres pour leur présence.

1 - Compte-rendu d'activité EDF 1997

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique, monsieur Berraute d'EDF-GDF présente à l'assemblée le compte-rendu annuel d'activités 1997.

Les résultats sont globalement meilleurs qu'en 1996. Les collectivités locales peuvent consulter ce compte-rendu sur Intercom, notamment le détail des nouveaux services qui leur sont proposés. Les collectivités qui ne sont pas connectées à Intercom peuvent nous demander une copie de ce document.

2 - Election d'un Vice-Président en remplacement de monsieur Jackie Drouet

Monsieur Jackie Drouet, Vice Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité, a souhaité se retirer du Sndicat.

Monsieur Rossi rappelle que lors de la création du Syndicat, un accord politique avait été conclu sur la répartition des responsabilités. Ainsi, il était prévu que la ville de Belfort d'une part, l'Association des Maires et la Fédération des Maires Ruraux d'autre part, seraient chacun représenté par un Vice-Président.

Dans le respect de ces principes, il serait donc souhaitable que monsieur Drouet soit remplacé par un élu de la ville de Belfort.

Monsieur Rossi appelle ensuite les candidatures pour le poste de Vice Président.

Monsieur Ravioli, Maire Adjoint de Belfort est candidat.

Aucune autre candidature n'est enregistrée. Il est passé au vote.

Monsieur Jacques Ravioli est élu à l'unanimité moins une abstention.

3 - Affectation du résultat 1997

Monsieur Sauvé rappelle les résultats 1997 :

Le résultat 1997 cumulé en investissement se monte à	- 295 471,94 F
En fonctionnement, il est de	+ 846 997,21 F

Le Président propose d'affecter 295 471,94 F en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Budget supplémentaire 1998

Monsieur Rossi demande à monsieur Sauv  de pr senter le budget suppl mentaire 1998 qui se pr sente ainsi :

a) D penses

Le budget suppl mentaire 1998 compte des inscriptions nouvelles au titre du remboursement   d'autres organismes (41 550 F) et des autres charges de gestion : 42 000 F pour les indemnit s des  lus et 550 000 F pour les subventions aux communes.

Concernant le remboursement   d'autres organismes (CDG), il s'agit de pourvoir au remplacement de monsieur Morand Dubail qui quittera le Syndicat   compter de janvier 1999.

Les indemnit s des  lus ont  t  institu es lors de notre derni re r union   compter du 1^{er} juillet 1998.

Enfin, 550 000 F de cr dits suppl mentaires sont n cessaires pour le versement des subventions aux communes. Les travaux entrepris en 1998 ont  t  beaucoup plus importants que ce que nous avons pr vu.

Au chapitre 68, nous amortissons cette somme sur 5 ans.

Enfin   l'article 023, la somme de 440 000 F est vir e   la section d'investissement

c) Recettes

En recettes, l'exc dent de fonctionnement 1997 est repris soit 551 525,27 F.

Les redevances vers es par EDF sont sup rieures de 110 000 F   ce qui a  t  pr vu. L'inscription correspondante est propos e   l'article 7478.

A l'article 7918, le cr dit de 550 000 F fait l'objet d'un transfert de charge   la section d'investissement.

La section d'investissement comporte uniquement la reprise du d ficit d'investissement 1997, et les  critures d'ordre engendr es par les charges   r partir sur plusieurs exercices (550 000 F).

Les membres du Comit  n'ayant pas d'observations particuli res   formuler, le budget est adopt    l'unanimit .

5 - Autorisation de contracter un emprunt

Monsieur Rossi rappelle que lors du vote du budget primitif 1998, la r alisation d'un emprunt de 600 000 F afin de financer le passage du mode de versement des redevances de l'ann e N-2   l'ann e N avait  t  pr vue.

Le SIE esp rait ne pas avoir   le contracter, par la reprise de l'exc dent 1997. Cependant, le volume des travaux engag s par les communes  tant sensiblement plus  lev , nous ne pouvons

pas y échapper. Il est donc proposé au Comité de souscrire auprès du Crédit Local de France un emprunt de 600 000 F dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée initiale de 5 ans ajustable
- Taux d'intérêt variable : TAM constaté au début du mois précédent l'échéance, majoré d'une marge maximale de 0,30 %
- Périodicité des échéances : annuelles
- option de passage en taux fixe de manière à ce que le Comité Syndical puisse, s'il le souhaite, profiter de conditions en taux fixe favorables. Ce passage en taux fixe s'effectue sur la durée, la périodicité et le mode d'amortissement de son choix sachant que la durée totale du prêt ne peut excéder la durée contractuelle initiale.
- Commission : 0,10 % du capital emprunté

Monsieur Raymond Rossi, demande l'autorisation de signer le contrat de prêt.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Création d'un poste de technicien territorial

Monsieur Rossi annonce que monsieur Morand Dubail a été recruté par le Syndicat Départemental d'électricité du Haut-Rhin et quittera par conséquent ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1999.

Monsieur Dubail était chargé du contrôle de l'application du cahier des charges d'électricité et était employé pour une durée hebdomadaire de 13/39^e.

Monsieur le Président souhaite pour sa part étoffer ce poste en y ajoutant :

- le contrôle de l'application du cahier des charges gaz,
- le suivi des opérateurs de télécommunication,
- la planification et l'aide à la coordination des communes sur la base du règlement de voirie,
- l'aide à l'utilisation rationnelle du gaz et de l'électricité.

Enfin, pour les collectivités qui le demandent et à titre payant, le Syndicat pourrait assurer le contrôle des agrès et des aires de jeux, et de manière plus importante encore, le contrôle de l'assainissement non collectif.

A cette fin, le Président propose au Comité de créer un poste de technicien territorial à temps complet.

Cet agent bénéficiera du régime indemnitaire afférent au grade à savoir, prime de service et de rendement dans la limite de 4 % et prime de travaux dans la limite de 19 %.

Le coût annuel sera de 166 000 F, soit un surcoût de 45 000 F par rapport à 1998 et pour un emploi à temps complet.

La recette attendue du contrôle des agrès et des aires de jeux peut être estimée à 30 000 F auxquels il conviendra d'ajouter les recettes provenant du contrôle de l'assainissement non collectif.

Dans l'hypothèse où nous embaucherions un agent contractuel, le recrutement se ferait dans les conditions suivantes :

Niveau de recrutement :

Bac + 2

Rémunération :

1^{er} échelon des techniciens territoriaux complété du régime indemnitaire afférent à ce grade

Nature des fonctions :

- contrôle des concessions de distribution d'énergie
- assistance des collectivités adhérentes en matière de coordination de travaux
- missions précitées

Monsieur Bloc, délégué à la Ville de Belfort, fait remarquer que les charges, très diverses, attribuées pour ce poste de technicien sont lourdes et s'interroge sur l'intérêt pour le SIE de s'occuper du contrôle des agrès et aires de jeux ainsi que de l'assainissement non collectif.

Monsieur le Président précise qu'une demande des collectivités existe sur ces points mais que le futur technicien recruté ne sera pas amené à s'en occuper tout de suite.

Monsieur Rossi demande donc l'autorisation à l'assemblée de recruter ce technicien.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Avenant au règlement intérieur

Il est rappelé aux présents que l'avenant au règlement intérieur a fait l'objet d'une décision à la séance du 16 février 1998.

L'assemblée avait souhaité se prononcer ultérieurement attendu que les délégués n'avaient pu prendre connaissance du document qu'en cours de séance.

Monsieur Rossi résume une nouvelle fois au Comité Syndical les modifications :

- pour les travaux effectués sur le réseau de distribution électrique à compter du 01/01/98 et bénéficiant de la participation prévue à l'article 8 du cahier des charges, le SIE versera aux collectivités adhérentes une subvention de 35% du montant des travaux.
- pour les travaux d'éclairage public effectués à compter du 01/01/98, le SIE versera aux collectivités adhérentes une subvention de 14% du montant des travaux.

Pour les travaux effectués en 1996 et 1997, le versement des redevances sera effectué conformément à la délibération prise par le Comité le 01/04/95, à savoir :

- pour les travaux mandatés en 1996, versement des redevances en 1998
- pour les travaux mandatés en 1997, versement des redevances en 1999

A l'avenir, pour la constitution des dossiers de travaux intéressant les réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, il conviendra de suivre la démarche introduite dans le règlement intérieur.

Le Président propose cette modification du règlement intérieur au Comité syndical.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Informations diverses

1°) Règlement de voirie

Monsieur Rossi rappelle l'intérêt pour les communes, notamment les communes rurales, d'harmoniser leur règlement de voirie, pour une meilleure coordination des travaux grâce à une uniformisation des règles.

Ce règlement est en phase d'achèvement et devrait être soumis prochainement aux communes.

2°) Négociation gaz

Le cahier des charges de concession gaz est lui aussi sur le point d'être terminé. Il sera par conséquent bientôt envoyé aux communes pour avis.

3°) Relations avec France-Télécom

Monsieur Rossi fait part à l'assemblée de certaines difficultés rencontrées dans les relations avec France Télécom. Des sujets litigieux sont actuellement en étude, notamment pour les redevances. Les collectivités seront tenues informées par courrier ou Intercom, de l'avancée de ces dossiers.

9 - Questions diverses

Monsieur Rossi rappelle que lors du vote du budget primitif 1998, une somme de 70 000 F avait été affectée à la création du S.I.G (Système d'Information Géographique).

La Ville de Belfort, le District de l'Agglomération Belfortaine et le S.I.E ont souhaité, par le biais d'une convention, associer leurs moyens pour mettre œuvre ce S.I.G.

- La Ville de Belfort mettra gracieusement des locaux à disposition de ce projet ainsi que la gestion de l'ensemble des moyens logiciels et matériels,
- le DAB assurera la maîtrise d'ouvrage et procédera au recrutement des agents et à l'acquisition des logiciels et des matériels tout en supportant les charges qui y sont liées,
- le S.I.E quant à lui, apportera son concours au maître d'ouvrage notamment par sa participation financière.

Les communes membres du S.I.E bénéficieront donc des applications disponibles et à venir de la cellule S.I.G par l'intermédiaire du Syndicat.

Monsieur Rossi demande l'autorisation au Comité de signer cette convention de partenariat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 40 minutes.

Belfort, le 22 septembre 1998

Le Président,
Raymond ROSSI